



**Budgets Primitifs 2026.
Budget Communautaire Principal.
Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC »**

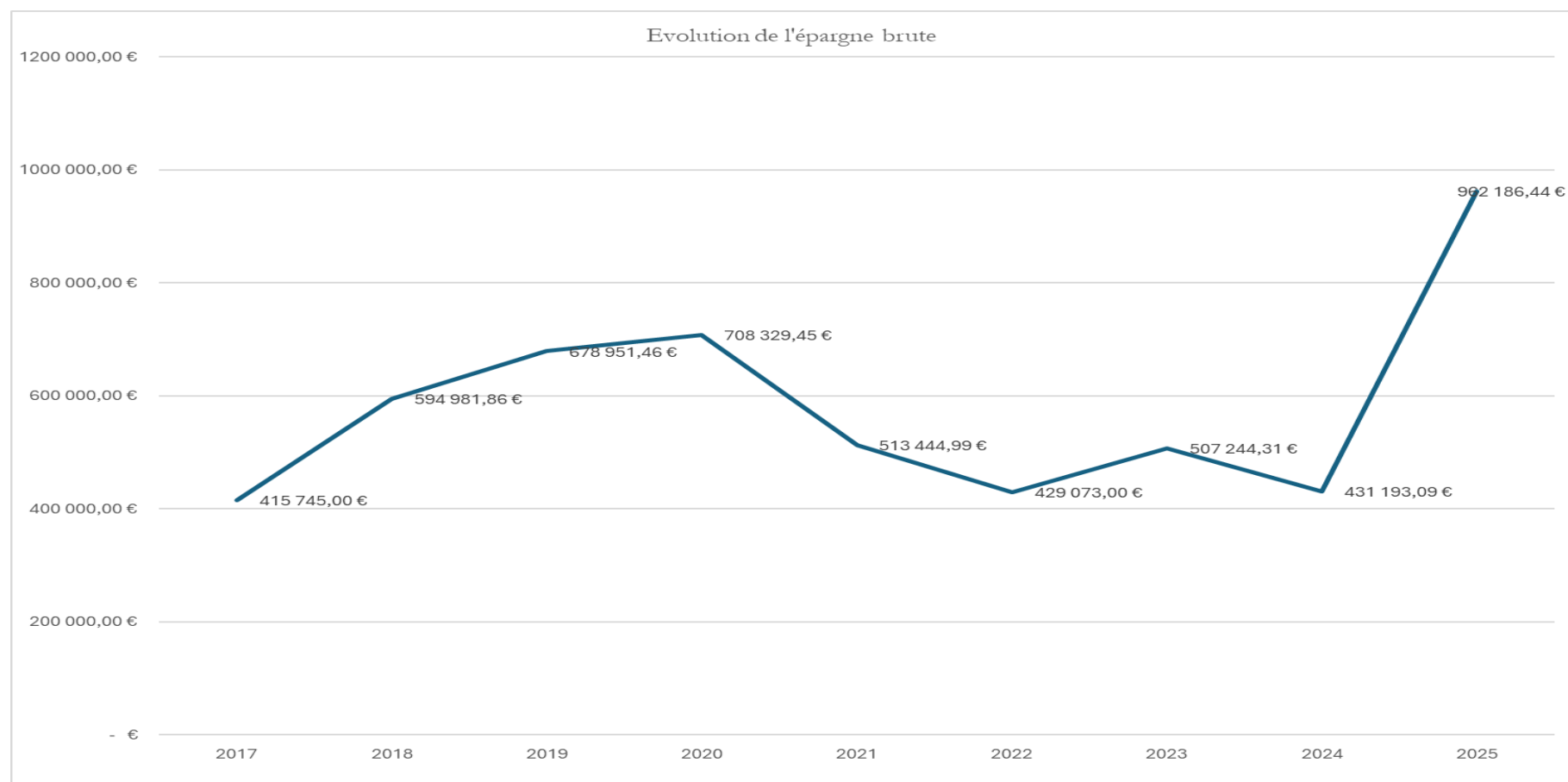
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Budget Communautaire Principal 2026 : page 1 à page 22
Budget Annexe « Ordures Ménagères » : page 23 à page 30
Budget Annexe « SPANC » : page 31 à page 37

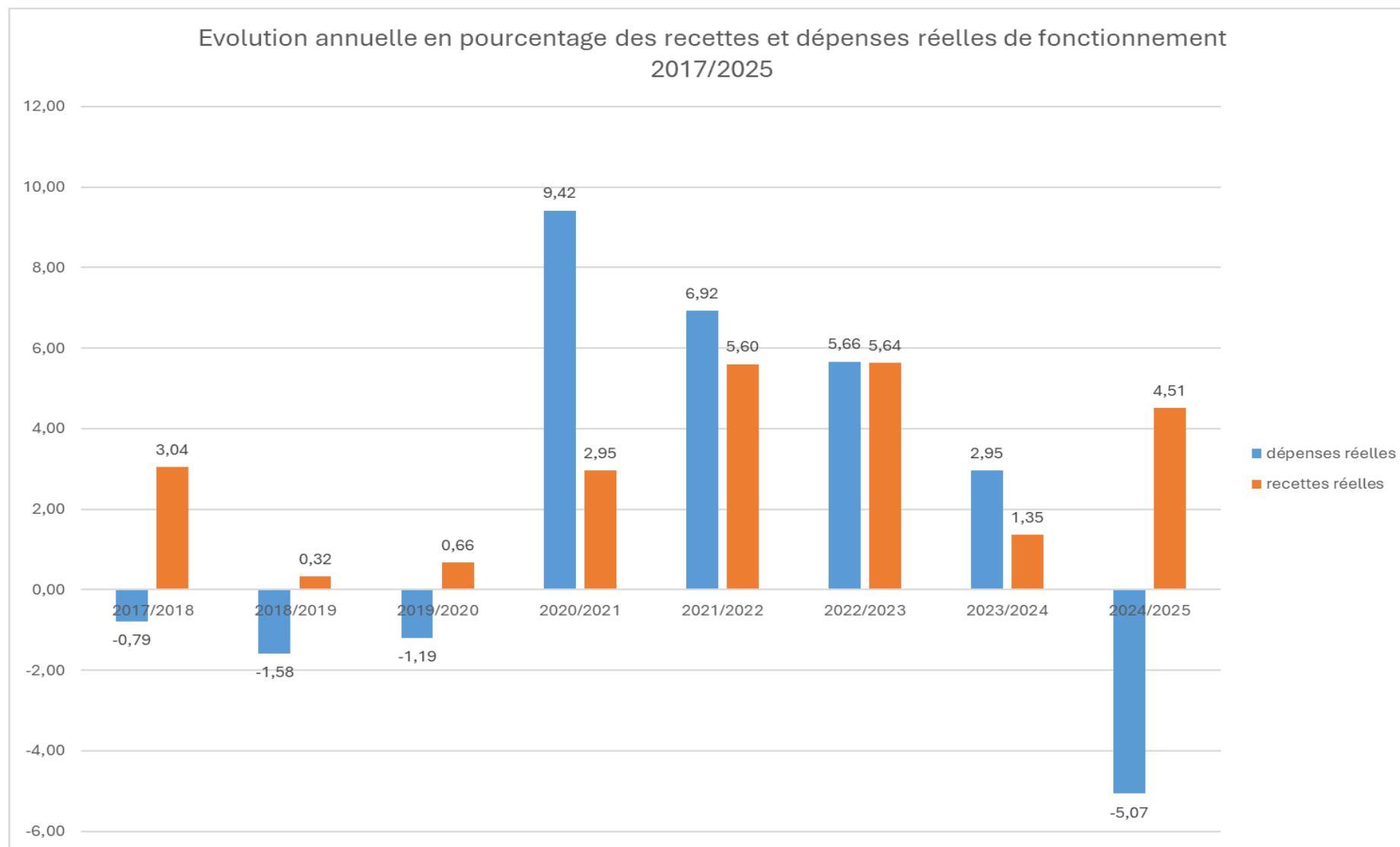
A. Le Budget Primitif Communautaire Principal

Introduction : quelques éléments de contexte.

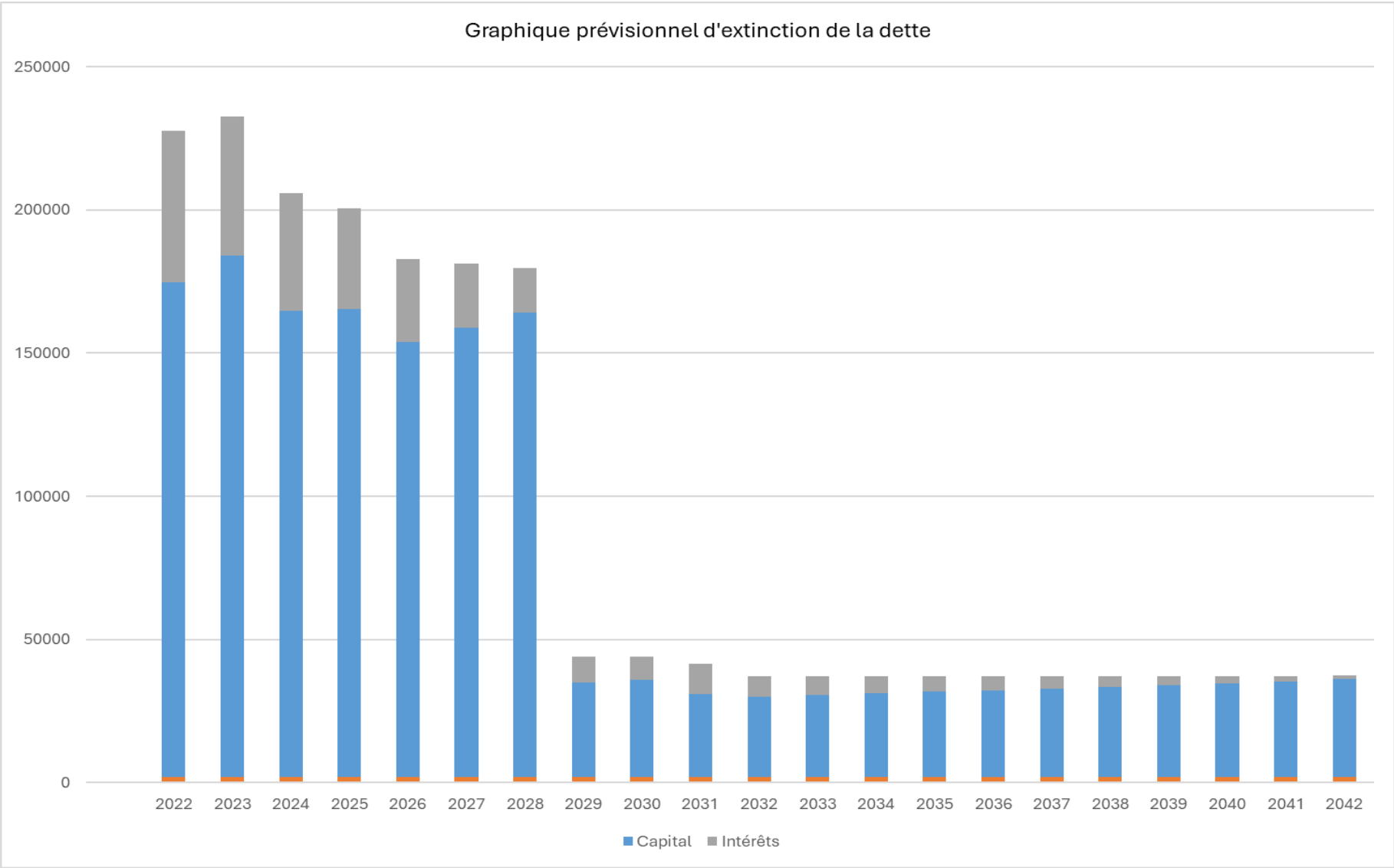
A1. L'épargne brute.



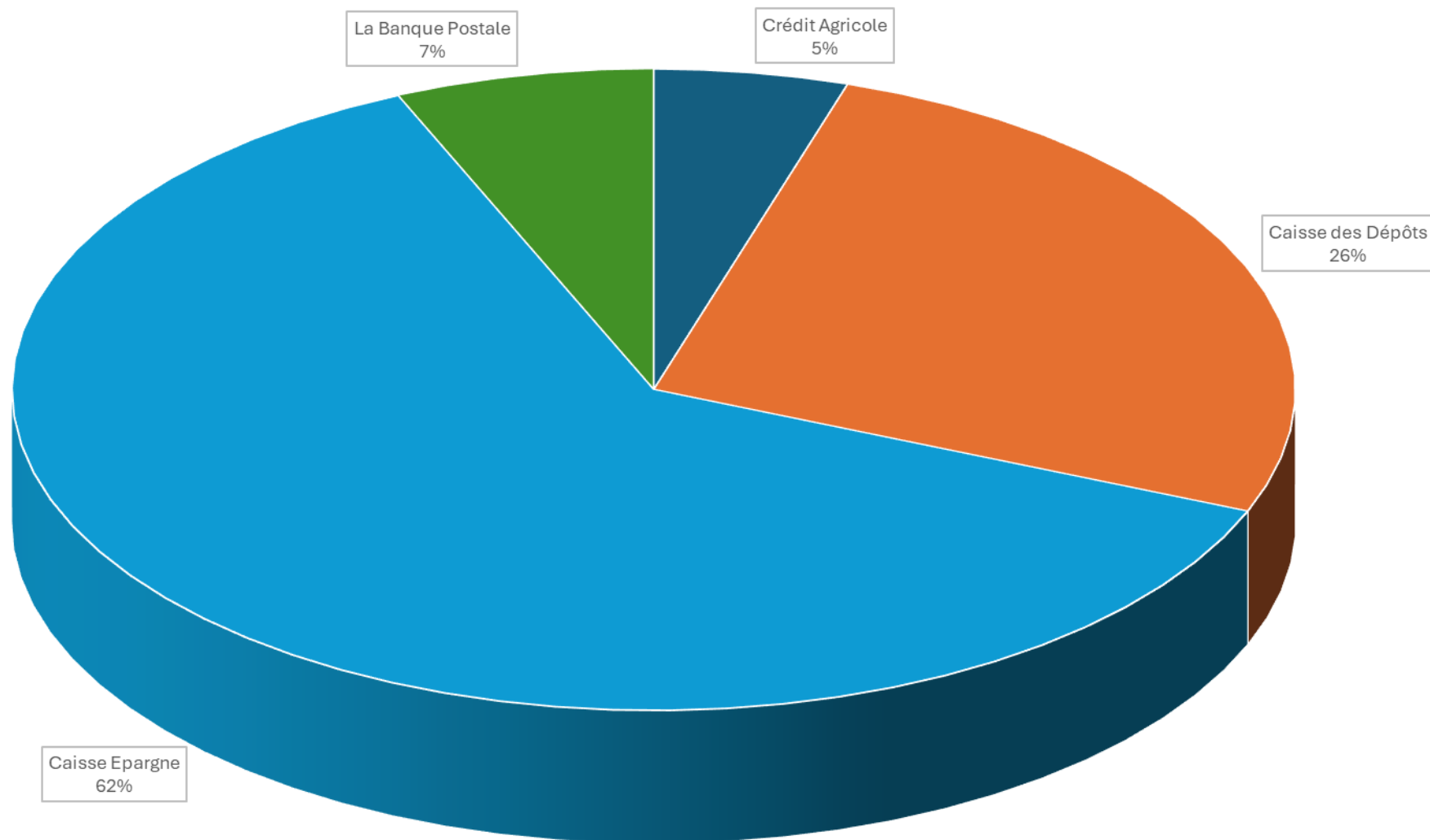
A2. Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement depuis 2017.



A3. La dette.



Répartition de la dette par organismes prêteurs



A4. L'exécution budgétaire 2025.

Pourcentage d'exécution de la section de fonctionnement :

- ♦ en recettes : 100,79%
- ♦ en dépenses : 88,47%

Pourcentage d'exécution de la section d'investissement :

- ♦ en recettes : 76,54%
- ♦ en dépenses : 79,15%

A5. Les restes à réaliser 2025.

- En recettes d'investissement :
 - ♦ une subvention du Conseil Départemental pour l'aménagement du siège de la CC Ouest Limousin pour 13 366,00 €
 - ♦ une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la réhabilitation du Jeun's Club à hauteur de 20 920,00 €
 - ♦ une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre du GRVC 2024 pour 118 099,14 €
 - ♦ une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour l'aménagement du siège de la CC Ouest Limousin pour 60 830,18 €
- En dépenses d'investissement :
 - ♦ des crédits destinés à honorer les dernières factures dans le cadre du PLUi à hauteur de 6000,00 €
 - ♦ des subventions à l'immobilier d'entreprises et du PDH pour 93 887,93 €
 - ♦ une machine à laver/sèche-linge pour 3000,00 €
 - ♦ la porte de l'Accueil de Loisirs de Saint-Laurent-sur-Gorre pour 5534,00 €
 - ♦ le renouvellement du matériel de téléphonie pour les services pour 21 600,41 €
 - ♦ des crédits destinés à honorer les dernières factures dans le cadre de l'aménagement du siège de la CC Ouest Limousin pour 48 748,73 €

A6. Le résultat de l'exercice 2025.

Le résultat de l'exercice en fonctionnement : $6\,109\,221,84\text{ €} - 5\,361\,376,07\text{ €} = 747\,845,77\text{ €}$

Le résultat de l'exercice en investissement : $1\,658\,144,62\text{ €} - 1\,762\,307,00\text{ €} = -104\,162,38\text{ €}$

Le résultat cumulé de clôture en fonctionnement : $193\,726,86\text{ €} + 747\,845,77\text{ €} = 941\,572,63\text{ €}$

Le résultat cumulé de clôture en investissement : $143\,842,37\text{ €} - 104\,162,38\text{ €} = 39\,679,99\text{ €}$

Les restes à réaliser : en recettes : 213 215,32 €

en dépenses : 178 771,07 €

Le besoin de financement : 0,00 €

La couverture du besoin de financement au compte 1068 en recettes d'investissement du budget 2026 : 0,00 €

Le report excédentaire au chapitre 002 en section de fonctionnement recettes du budget 2026 : 941 572,63 €

Le Projet de Budget Primitif pour 2026.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	6 864 251,04 €	6 864 251,04 €
Investissement	2 462 058,57 €	2 462 058,57 €

A7. Eléments pris en compte pour la construction du projet de Budget 2026.

Ce projet de Budget Primitif a été bâti en tenant compte des éléments suivants :

- Le changement d'assemblée délibérante en mars 2026, et le choix de l'actuelle assemblée de n'inscrire dans ce projet de budget que les investissements déjà engagés. Les autres investissements demandés, ne seront donc portés qu'à titre « informatif », la future assemblée délibérante ayant toute compétence et autorité pour les confirmer ou les infirmer.
- des taux de fiscalité constants, à l'exception de l'augmentation légale des bases fixée à 0,8%, et des éventuelles augmentations ou diminution « physiques » des dites bases
- les éléments contenus dans la Loi de Finances pour 2026 et venant impacter essentiellement les intercommunalités :
 - ♦ la baisse du PSR (Prélèvement sur Recettes) opéré par l'Etat au détriment des collectivités territoriales et dans le but de participer au désendettement de l'Etat, et qui se traduit pour la CC Ouest Limousin par une baisse de recettes au titre des compensation de CFE à hauteur de 35 808,00 €
 - ♦ la disparition définitive de la DC RTP (ancienne compensation de la part salaire de la TP) sans incidence pour la CCOL
- Les éléments issus de la Loi de Finances 2024, et entrés en vigueur à fin 2025, et principalement la mise en œuvre de la Taxe sur les Entreprises d'Infrastructures de Transport de Longue Durée (TEITLD)
- Des dotations (Dotation d'Intercommunalité et Dotation de Compensation) maintenues à leur niveau de 2025
- Des dépenses de fonctionnement (hors dépenses obligatoires et incontournables) limitées à leur niveau de 2025
- Les participations aux divers syndicats et organismes (PNRPI, SEHV, SCoT, SABV, SYMBA, SPL, etc...)
- La seconde augmentation (second exercice sur une durée de trois exercices) de la part patronale de la CNRACL (retraite des agents)
- Une masse salariale en très légère hausse (en chiffre et non en nombre d'agents qui a baissé) de 0,9% du fait de la hausse de la part patronale de CNRACL, des changements d'échelons pour les agents (incontournable légal). Si on excepte cette hausse de cotisation décidée par le législateur, la masse

salariale est stable en 2026 par rapport à 2025. Les impacts des diverses mesures de rattrapage et d'augmentation du point d'indice et du smic sur les années 2023 et 2024 ont été neutralisés en 2025.

- Aucun recours à l'emprunt
- Un virement en provenance de la section de fonctionnement représentant 47,66 % des recettes de la section d'investissement
- De la poursuite des opérations de réhabilitation du Jeun's Club à Oradour-sur-Vayres,
- Des travaux de GRVC pour 2026

A8. Les recettes de Fonctionnement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
O13	Atténuations de charges	30 595,82 €	87 982,08 €		25 778,00 €	25 778,00 €
70	Produits des services	796 549,93 €	793 286,81 €		728 144,42 €	728 144,42 €
73	Impôts et taxes	1 986 676,48 €	1 979 818,48 €		1 975 825,48 €	1 975 825,48 €
731	Impositions Directes	1 071 626,00 €	1 151 720,17 €		1 160 244,00 €	1 160 244,00 €
74	Dotations et participations	1 630 233,67 €	1 651 502,54 €		1 585 775,32 €	1 585 775,32 €
75	Autres produits de gestion courante	231 504,61 €	322 313,98 €		279 566,79 €	279 566,79 €
77	Produits exceptionnels	33 234,25 €	36 184,11 €			- €
78	Reprises sur amortissements et provisions	8 880,00 €	8 880,00 €			- €
O42	Opérations d'ordre de transfert de section à section	77 533,67 €	77 533,67 €		167 344,40 €	167 344,40 €
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	193 726,86 €			941 572,63 €	941 572,63 €
TOTAL		6 060 561,29 €	6 109 221,84 €		6 864 251,04 €	6 864 251,04 €

Pour l'exercice 2026, les recettes de fonctionnement pourraient être constituées comme suit :

- **Le chapitre 013 (diminution de charges)**

Ce chapitre enregistre exclusivement les remboursements versés par les assurances sur les salaires des personnels absents pour cause de longue maladie, maladie longue durée, accident du travail et maternité.

- **Le chapitre 70 (produits des services)**

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Les produits des services enfance et petite enfance (ALSH, garderies, Jeun's Club, micro-crèche et multi-accueil)
- Les redevances liées à la production d'énergie photovoltaïque (ateliers communautaires)
- Les commissions prises sur les ventes à la boutique des créateurs pour
- Les remboursements en provenance des budgets annexes (OM et SPANC) pour les personnels mis à disposition
- Les remboursements en provenance des budgets CIAS et SRAD pour les personnels mis à disposition
- Les remboursements de frais de structure pour les budgets annexes (OM et SPANC)
- Les remboursements de frais de structure pour le budget CIAS
- Les remboursements en provenance des communes
- Les abonnements dans les médiathèques

- **Le chapitre 73 (impôts et taxes)**

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Des attributions de compensation
- Du FPIC
- Une fraction de TVA en remplacement de la TH et des taxes foncières
- Une fraction de TVA en remplacement de la CVAE

- **Le chapitre 731 (impositions directes)**

Ce chapitre a été construit en ne tenant compte, à ce stade que de l'augmentation légale des bases des taxes pour les taxes ménages (THRS, TFB et TFNB) de 0,8% et de l'augmentation prévisionnelle des bases de CFE de 4,16% (*source DGFIP Haute-Vienne 17 février 2026*). La fiscalité représente 16,33% du total

des recettes de fonctionnement de la CC Ouest Limousin, soit 3,28 fois plus que les attributions de compensation démontrant ainsi le poids relatif des communes et des administrés dans les sources de financement de la Communauté de Communes.

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Des produits des impôts locaux
- De la TASCOT
- De l'IFER
- Des taxes additionnelles au foncier non bâti
- De la taxe de séjour

- Le chapitre 74 (dotations et participations)

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- De la dotation d'Intercommunalité
- De la dotation de compensation
- Des subventions de fonctionnement en provenance du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour les ALSH, le multi-accueil et la micro-crèche
- Une subvention (reliquat) de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la fin des études de transfert d'assainissement
- Des dotations de la CAF (ALSH, Jeun's Club, multi-accueil et micro-crèche, RPE et LAEP)
- Une subvention de l'Etat dans le cadre du dispositif « conseiller numérique »
- Une subvention de l'Etat (DRAC) dans le cadre du Contrat Territoire Lecture
- Des compensations en provenance de l'Etat pour de la CET (CFE et CVAE) (impact Loi de Finances 2026 et prélèvement sur PSR à hauteur de 35 808,00 €), de la Taxe d'habitation, et du Foncier Bâti et Non Bâti
- Une attribution de FDTP (Fonds Départemental TP)

- Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante)

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Des loyers et des charges en provenance des locataires de la CC Ouest Limousin (entreprises et particuliers)
- Des redevances d'occupation du domaine public (fibre et haut débit)

- **Le chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)**

Ce chapitre enregistre les crédits portés au titre de l'amortissement des subventions d'équipements reçues

- **Le chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)**

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Par suite de la reprise anticipé et de l'affectation du résultat 2025, le report de l'excédent de fonctionnement

A9. Les dépenses de fonctionnement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
O14	Diminution de produits	758 129,43 €	758 129,43 €		768 818,97 €	768 818,97 €
O11	Charges de gestion courante	1 047 116,81 €	864 903,13 €		1 012 596,15 €	1 012 596,15 €
O12	Charges de personnel	3 097 781,00 €	2 923 077,17 €		2 950 019,00 €	2 950 019,00 €
65	Autres charges de gestion courante	484 602,44 €	480 173,70 €		560 937,32 €	560 937,32 €
66	Charges financières	44 690,49 €	39 517,47 €		48 139,55 €	48 139,55 €
67	Charges exceptionnelles	150,00 €	110,80 €		150,00 €	150,00 €
68	Dotations aux amortissements	3 256,00 €	3 256,00 €			- €
O23	Virement à la section d'investissement	184 117,78 €			1 173 590,05 €	1 173 590,05 €
O42	Opérations d'ordre de transfert de section à section	440 717,34 €	292 208,37 €		350 000,00 €	350 000,00 €
TOTAL		6 060 561,29 €	5 361 376,07 €		6 864 251,04 €	6 864 251,04 €

- **Le chapitre 014 (diminution de produits)**

Les dépenses de ce chapitre sont les suivantes :

- Les attributions de compensation reversées aux communes (8,75% des dépenses de fonctionnement)
- Le FNGIR
- Le reversement de TEITLD aux communes

- **Le chapitre 011 (charges de gestion courante)**

Ce chapitre qui enregistre tous les achats de biens, de prestations de services, etc, nécessaires au fonctionnement quotidien des services communautaires devrait globalement connaître une augmentation portée principalement par la répercussion des hausses intervenues dans les domaines de l'alimentation (repas pris à l'EHPAD et repas pris à la cuisine centrale de Saint-Junien notamment) mais aussi des carburants (pour nos services propres et dans les frais induits des activités comme les frais de transport par exemple) et des assurances. Par ailleurs, les sommes inscrites au titre des engagements de la CC Ouest Limousin dans le cadre du CTL signé avec la DRAC ont été augmentées, à la demande de la DRAC, et ce afin de pouvoir être subventionné. Les consommations d'énergie électrique devraient baisser par suite de la mise en œuvre effective de l'autoconsommation liée aux panneaux solaires installés à La Monnerie.

Les dépenses de ce chapitre sont les suivantes :

- Des achats de prestations de services qui se décomposent comme suit :
 - + activités du service « culture, vie associative »
 - + activités du service « sports »
 - + repas fournis aux ALSH par Saint-Junien et l'EHPAD
 - + activités du Jeun's Club
 - + repas servis au multi-accueil et à la micro-crèche
 - + activités du service tourisme pour
- De l'eau et de l'assainissement
- De l'énergie et de l'électricité
- Des combustibles pour (dont 24% sont refacturés à certains locataires : logements de Sainte-Marie-de-Vaux et centre de tri).
- Des carburants
- De l'alimentation (autre que repas fournis. Goûters de enfants dans les ALSH, services petite enfance, collations sur les manifestations)
- Des produits de traitement (pharmacies des services)
- Des fournitures d'entretien
- Des petits équipements
- Des fournitures de voirie

- Des vêtements de travail (EPI)
- Des fournitures administratives
- Des livres, disques, cassettes etc. pour les médiathèques
- Des livres pour la micro-crèche
- Des livres pour le multi-accueil
- Des crédits au titre des animations dans les médiathèques
- Des autres matières et fournitures
- Des contrats de prestations de services (référénte santé dans les établissements recevant de jeunes enfants, analyses de l'eau, etc...)
- Des locations immobilières (RPE de Champsac, LAEP de Saint-Mathieu, cantine de Saint-Laurent, médiathèque de Saint-Mathieu, micro-crèche, ALSH Maisonnais et ateliers de Saint-Laurent)
- Des charges locatives et de copropriété (médiathèque, LAEP et LAEP Saint-Auvent, micro-crèche, médiathèque de Cognac,)
- Des entretiens de terrain (terrain La Monnerie)
- Des dépenses d'entretien de bâtiments
- Des travaux de voirie (élagage etc.)
- Des dépenses d'entretien des véhicules
- Des dépenses d'entretien des biens mobiliers
- Des frais de maintenance obligatoire
- Des frais d'assurance multirisques
- Des assurances (véhicules, bâtiments, protection juridique)
- De la documentation
- Des frais de formation (CACES, ENoé, formation pédagogique, etc)
- Des prévisions de dépenses pour les activités des services enfance et petite-enfance, sports, médiathèques, Jeun's Club
- Des frais divers
- Des frais d'annonces et insertions
- Des frais de fêtes et cérémonies
- Des frais de foires et expositions (salon du livre etc.)
- Des frais de publication (journal communautaire)
- D'autres frais divers
- Des frais de transports (enfants des ALSH et médiathèques)
- Des frais de déplacements
- Des frais d'affranchissement
- Des services bancaires
- Des frais de télécommunications
- Des cotisations (ADM87, ADCF, MONA, SEHV service ESP87)
- Des frais de nettoyage des locaux

- Des redevances (redevance OM)
 - Des remboursements pour les communes (fauchage à Champsac, médiathèque et agence postale de Cognac, cantine de Cognac, RPE de Champsac, office de tourisme de Saint-Laurent)
 - Des frais d'entretien remboursés aux communes de Champsac, de Saint-Laurent-sur-Gorre et à l'EHPAD
 - Une prévision de dépenses pour des frais de repas etc., pour les agents lors des formations autres que celles du CNFPT
 - Des prévisions de taxes foncières
 - Des prévisions de dépenses pour les frais SACEM et location du terminal de paiement électronique de la Boutique des Créateurs
- **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)**

Ce chapitre enregistre toutes les dépenses (assurances, traitements, primes et indemnités, cotisations salariales et patronales, médecine du travail etc.) liées aux personnels communautaires et aux personnels mis à disposition par les communes membres.

- **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)**

Ce chapitre enregistre des dépenses aussi diverses que :

- Les indemnités des élus
- Les cotisations de retraite des élus
- Les cotisations de sécurité sociale pour les élus
- Les cotisations pour les élus en fin de mandat
- Des dépenses de formation pour les élus
- Une prévision de dépenses pour des créances admises en non-valeur
- Une prévision de dépenses pour des créances éteintes
- La cotisation au SDIS
- La cotisation au syndicat DORSAL pour
- Les cotisations au SYMBA et au SABV
- La cotisation à l'ATEC
- La cotisation au PNR Périgord Limousin
- Une cotisation à verser à l'ONF pour l'entretien de la forêt de La Monnerie
- La cotisation au SCoT
- La cotisation à la SPL
- La cotisation à la Vél'Idéale
- La subvention de fonctionnement au CIAS

- Une prévision de subvention à la Fédération Départementale de la Chasse
- L'abonnement annuel aux logiciels professionnels JVS (comptabilité, paie)

- **Le chapitre 66 (charges financières)**

Ce chapitre enregistre exclusivement les dépenses liées au remboursement des intérêts des emprunts

- **Le chapitre 67 (charges exceptionnelles)**

Une inscription de crédits dans le cadre de l'annulation de titres émis sur des exercices antérieurs

- **Le chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)**

Ce chapitre enregistre les dépenses liées aux opérations d'amortissement des biens

- **Le chapitre 023 (opérations d'ordre de transfert entre sections)**

Ce chapitre enregistre le prélèvement effectué sur les dépenses de fonctionnement afin de financer l'investissement en plus des subventions et, éventuellement, des emprunts.

A10. Les recettes d'investissement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	724 535,33 €	707 851,13 €		200 000,00 €	200 000,00 €
13	Subventions d'investissement	827 120,57 €	655 385,12 €	213 215,32 €	317 692,20 €	530 907,52 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 984,69 €				- €
21	Immobilisations corporelles					- €
23	Immobilisations en cours					- €
27	Autres immobilisations financières	39 405,98 €	2 700,00 €		5 300,00 €	5 300,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	116 300,68 €			132 581,01 €	132 581,01 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	184 117,78 €			1 173 590,05 €	1 173 590,05 €
O24	Produits des cessions d'immobilisations	- 33 234,25 €			30 000,00 €	30 000,00 €
O40	Opération d'ordre de transfert entre sections	440 717,34 €	292 208,37 €		350 000,00 €	350 000,00 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	143 842,37 €			39 679,99 €	39 679,99 €
TOTAL		2 444 790,49 €	1 658 144,62 €	213 215,32 €	2 248 843,25 €	2 462 058,57 €

- Le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves)

Ce chapitre enregistre les recettes liées :

- Au FCTVA

Ce chapitre enregistre une baisse assez conséquente en 2026 liée au fait qu'il n'y a pas de nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice N-1 (cf. délibération de reprise anticipée du résultat) contrairement à l'exercice 2024 qui enregistrait des montants de restes à réaliser assez importants, ce qui entraînait un besoin de financement de la section d'investissement.

- **Le chapitre 13 (subventions d'investissement)**

Outre les restes à réaliser (cf.ci-dessus), ce chapitre enregistre les nouvelles subventions suivantes :

- Une subvention de la CAF pour la réhabilitation du Jeun's Club
- De la DETR pour le Jeun's Club (part CC Ouest Limousin proratisée)
- Du CTD pour le GRVC 2025

- **Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)**

En l'état actuel du Budget Primitif, aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour l'exercice 2026.

- **Le chapitre 27 (autres immobilisations financières)**

Ce chapitre enregistre :

- Le remboursement de l'emprunt consenti à la résidence service
- Le remboursement de l'avance de trésorerie consentie au Budget Annexe « SPANC »

- **Le chapitre 45 (comptabilité distincte rattachée)**

Ce chapitre enregistre les opérations menées sous mandat par la CC Ouest Limousin. Il s'agit de l'opération de réhabilitation de l'ancien dojo de la commune d'Oradour-sur-Vayres en ALSH (Jeun's Club) et ateliers municipaux de la commune. Ce chapitre sert à distinguer les parts de travaux et de subventionnement revenant à chacune des parties et permet également de ne pas « gonfler » artificiellement le patrimoine d'une des deux parties, en l'occurrence la CC Ouest Limousin. Y sont donc portées :

- La part des subventions et de travaux portant sur le patrimoine de la commune d'Oradour-sur-Vayres,

Le pendant de ce chapitre de recettes est également présent en dépenses. A la fin de cette opération, les deux chapitres (en recettes et dépenses devront être à zéro)

- **Le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement)**

Ce chapitre est le pendant du chapitre de dépenses codifié 023. Il y enregistre donc les mêmes sommes.

- **Le chapitre 024 (produits des cessions d'immobilisation)**

Ce chapitre pourrait enregistrer la reprise d'un tractopelle

- **Le chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)**

Ce chapitre est le pendant du chapitre de dépenses codifié 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) et enregistre :

- Des recettes issues des opérations relatives à la comptabilisation des amortissements

- **Le chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)**

Ce chapitre enregistre le report du résultat cumulé de l'exercice 2025.

A11. Les dépenses d'investissement.

En ce qui concerne l'investissement, le projet de budget a été bâti en ne retenant que les dépenses pour lesquelles des engagements ont déjà été pris (Jeun's Club par exemple) ou qui soit, incontournables en termes de sécurité ou obligatoires (remboursement du capital des emprunts par exemple), ou correspondent à l'exercice des compétences de la CC Ouest Limousin (GRVC). Ont également été inscrites les demandes issues des services communautaires, dont certaines d'entre elles sont subventionnables (particulièrement par la CAF pour le secteur enfance et jeunesse)

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
16	Emprunt et dettes assimilées	209 305,96 €	209 305,96 €		197 795,57 €	197 795,57 €
20	Immobilisations incorporelles	172 416,25 €	32 757,50 €	6 000,00 €		6 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00 €	6 112,07 €	93 887,93 €	6 112,07 €	100 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	101 887,53 €	61 844,91 €	30 134,41 €	721 290,87 €	751 425,28 €
23	Immobilisations en cours	1 627 396,08 €	1 337 323,77 €	48 748,73 €	1 045 163,58 €	1 093 912,31 €
26	Participations et créances rattachées					- €
27	Autres immobilisations financières				13 000,00 €	13 000,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	156 251,00 €	37 429,12 €		132 581,01 €	132 581,01 €
O20	Dépenses imprévues					- €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 533,67 €	77 533,67 €		167 344,40 €	167 344,40 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					- €
TOTAL		2 444 790,49 €	1 762 307,00 €	178 771,07 €	2 283 287,50 €	2 462 058,57 €

- **Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)**

Ce chapitre enregistre les sommes dues au titre du remboursement du capital des emprunts souscrits par la CC Ouest Limousin.

- **Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles)**

Outre les restes à réaliser, ce chapitre n'enregistre, au stade du Budget Primitif, aucune nouvelle dépense, option étant laissée à la future équipe communautaire d'inscrire ou pas des crédits sur l'exercice 2026.

- **Le chapitre 204 (subventions d'équipement versées)**

Ce chapitre retrace les subventions versées par la CC Ouest Limousin :

- Aux entreprises dans le cadre de sa compétence « immobilier d'entreprises » (dispositif propre et dispositif partagé avec le Conseil Départemental)
- Aux particuliers dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat

- **Le chapitre 21 (immobilisations corporelles)**

Outre les restes à réaliser, ce chapitre pourrait enregistrer les nouvelles dépenses suivantes pour l'exercice 2026 :

- Le remplacement d'un véhicule pour le service de nettoyage et d'entretien des locaux
- L'achat de matériels de voirie (minipelle 6 tonnes et camion poids lourd)
- Du matériel pour les services techniques (débroussailleuse, tronçonneuse, plaque vibrante) et la réfection du sol des ateliers techniques
- Une cuisine équipée pour la médiathèque d'Oradour sur Vayres
- Des volets roulants pour l'ALSH de Saint-Laurent-sur-Gorre
- La réfection du bureau de la micro-crèche (porte, volet, fenêtre) et des toilettes adultes
- Une vitrine extérieure sur pieds pour le service tourisme
- Le portail extérieur de AL Filature
- Une pompe à chaleur, ainsi que la réfection des toilettes et de l'éclairage de l'ALSH de Saint-Laurent-sur-Gorre
- Du matériel informatique pour les services
- Des fauteuils de bureau pour le siège de la CC Ouest Limousin
- Un fauteuil de bureau pour le conseiller numérique
- Un fauteuil adapté ainsi qu'un bureau Ergo Santé pour un agent de médiathèque (subvention FIPHFP)
- Des chaises, des poufs ainsi que des tables et chaises métalliques pour la médiathèque d'Oradour-sur-Vayres
- Des tables et des bancs pour le service culture et vie associative
- Du mobilier pour l'ALSH de Saint-Laurent-sur-Gorre
- Du mobilier pour le Jeun's Club
- Un fauteuil ergonomique pour le RPE de Champsac (subvention FIPHFP)
- Des tables multi-activités pour le RPE de Saint-Laurent-sur-Gorre
- Des tables pour la micro-crèche
- Du mobilier pour le multi-accueil de Saint-Laurent
- Du mobilier pour le service Tourisme

- Un climatiseur pour le service Coordination Jeunesse
- Une sono avec sa housse pour le service Culture Vie Associative
- Des climatiseurs et du matériel électro-ménager pour les médiathèques
- Du matériel pédagogique pour les ALSH, la micro-crèche, le multi-accueil, les RPE et le LAEP
- Un système de déshumidification de l'air pour le RPE de Champsac

- **Le chapitre 23 (immobilisations en cours)**

Outre les restes à réaliser, ce chapitre pourrait entériner les nouvelles dépenses suivantes pour l'exercice 2026 :

- La réfection du toit terrasse de la médiathèque de Cussac
- Du GRVC , des ouvrages d'art et la réfection de la chaussée de l'étang des Vergnes
- Les travaux de réhabilitation du Jeun's Club (part CC Ouest Limousin)

- **Le chapitre 27 (autres immobilisations financières)**

Ce chapitre enregistre le versement par le Budget Communautaire Principal d'une avance de trésorerie au Budget Annexe « SPANC » dans le cadre du renouvellement d'un véhicule

- **Le chapitre 45 (comptabilité distincte rattachée)**

Ce chapitre enregistre les opérations menées sous mandat par la CC Ouest Limousin. Il s'agit de l'opération de réhabilitation de l'ancien dojo de la commune d'Oradour-sur-Vayres en ALSH (Jeun's Club) et ateliers municipaux de la commune,

- La part des travaux et des subventions portant sur le patrimoine de la commune d'Oradour-sur-Vayres

Le pendant de ce chapitre de dépenses est également présent en recettes. A la fin de ces opérations, les deux chapitres (en recettes et dépenses) devront être à zéro.

- **Le chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)**

Ce chapitre enregistre les crédits portés au titre de l'amortissement des subventions d'équipements reçues

Le Budget Annexe « Ordures Ménagères » Primitif 2026.

B1. Les restes à réaliser 2025.

- En dépenses d'investissement :
 - ♦ la mise à niveau du logiciel STYX
 - ♦ des achats de bacs de collecte

B2. Le résultat de l'exercice 2025.

Le résultat de l'exercice en fonctionnement : $1\,337\,749,39\text{ €} - 1\,196\,383,87\text{ €} = 141\,365,52\text{ €}$

Le résultat de l'exercice en investissement : $181\,371,20\text{ €} - 249\,550,80\text{ €} = -68\,179,60\text{ €}$

Le résultat cumulé de clôture en fonctionnement : $141\,365,52\text{ €} + 746\,671,54\text{ €} = 888\,037,06\text{ €}$

Le résultat cumulé de clôture en investissement : $165\,308,39\text{ €} - 68\,179,60\text{ €} = 97\,128,79\text{ €}$

Les restes à réaliser : en recettes : 0,00 €

en dépenses : 8860,64 €

Le besoin de financement : 0,00 €

La couverture du besoin de financement au compte 1068 en recettes d'investissement du budget 2026 : 0,00 €

Le report excédentaire au chapitre 002 en section de fonctionnement recettes du budget 2026 : 888 037,06 €

Le Projet de Budget Primitif pour 2026.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 189 592,46 €	2 189 592,46 €
Investissement	161 696,10 €	161 696,10 €

B3. Les recettes de Fonctionnement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
70	Vente de produits fabriqués, prestations e services	1 286 715,92 €	1 322 932,83 €		1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		4 666,20 €		1 555,40 €	1 555,40 €
77	Produits exceptionnels		10 150,36 €			- €
78	Reprises sur amortissements et provisions					- €
O42	Opérations d'ordre de transfert de section à section					- €
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	746 671,54 €			888 037,06 €	888 037,06 €
TOTAL		2 033 387,46 €	1 337 749,39 €		2 189 592,46 €	2 189 592,46 €

Pour l'exercice 2026, les recettes de fonctionnement pourraient être constituées comme suit :

- **Le chapitre 70 (vente de produits fabriqués)**

Les recettes de ce chapitre sont exclusivement constituées des redevances « OM » perçues auprès des usagers

- **Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante)**

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Des remboursements en provenance du SYDED 87 dans le cadre de la « zone blanche »

- **Le chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)**

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Par suite de la reprise anticipée et de l'affectation du résultat 2025, le report de l'excédent de fonctionnement

B4. Les dépenses de Fonctionnement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
O11	Charges de gestion courante	141 650,00 €	110 198,72 €		152 750,00 €	271 850,00 €
O12	Charges de personnel	209 500,00 €	201 482,61 €		221 500,00 €	221 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 562 662,93 €	822 786,15 €		1 389 483,80 €	1 589 483,80 €
66	Charges financières	2 972,03 €	1 009,26 €		3 253,13 €	3 253,13 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	3 512,82 €		10 000,00 €	10 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	25 375,00 €	25 375,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €
O22	Dépenses imprévues	44 764,79 €				
O23	Virement à la section d'investissement	9 410,40 €				- €
O42	Opérations d'ordre de transfert de section à section	32 052,31 €	32 019,31 €		63 505,54 €	63 505,54 €
TOTAL		2 033 387,46 €	1 196 383,87 €		2 189 592,47 €	2 189 592,47 €

- Le chapitre 011 (charges de gestion courante)

Ce chapitre qui enregistre tous les achats de biens, de prestations de services, etc, nécessaires au fonctionnement quotidien du service « OM »

Les dépenses de ce chapitre sont les suivantes :

- Des achats de fournitures d'entretien et de petits équipements
- Des fournitures administratives
- Des carburants
- Des autres matières et fournitures
- De la sous-traitance (hébergement annuel logiciel STYX)
- Des locations immobilières
- De l'entretien et réparation des matériels roulants
- De l'entretien sur les biens immobiliers

- De la maintenance sur les bennes OM et systèmes embarqués
- Des primes d'assurances
- Des services extérieurs divers (permis, FCO, abonnement lecteur puces, bouchons d'oreilles)
- Des frais de publication (calendrier OM et envoi postal)
- Des frais de déplacement (passage du permis et de la FCO)
- Des frais d'affranchissement
- Des frais de télécommunications
- Des services bancaires et assimilés (voir Budget principal)
- Des remboursements de frais au Budget Communautaire
- Des charges locatives
- Des services extérieurs (repas formation des agents OM)

- **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)**

Ce chapitre enregistre toutes les dépenses (assurances, traitements, primes et indemnités, cotisations salariales et patronales, médecine du travail etc.) liées aux personnels communautaires affectés au service « OM ».

- **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)**

Ce chapitre enregistre les dépenses liées :

- Au SYDED87 (part péréquée, contribution OMr, contribution pour les hauts de quais, part investissements 2026 (déchetterie Oradour sur Vayres))
- A des admissions en non-valeur et des créances éteintes (*source SGC de Saint-Junien*)

- **Le chapitre 66 (charges financières)**

Ce chapitre enregistre exclusivement les dépenses liées au remboursement des intérêts des emprunts

- **Le chapitre 67 (charges exceptionnelles)**

Une inscription de crédits dans le cadre de titres annulés sur exercice antérieur

- Le chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Ce chapitre enregistre les dépenses liées aux opérations d'amortissement des biens

B5. Les recettes d'Investissement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 040,88 €	37 751,89 €		1 061,77 €	1 061,77 €
13	Subventions d'investissement					- €
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00 €	111 600,00 €			- €
O21	Virement de la section de fonctionnement	9 410,40 €				- €
O24	Produits des cessions d'immobilisations					- €
O40	Opération d'ordre de transfert entre sections	32 052,31 €	32 019,31 €		63 505,54 €	63 505,54 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	165 308,39 €			97 128,79 €	97 128,79 €
TOTAL		364 811,98 €	181 371,20 €	- €	161 696,10 €	161 696,10 €

- Le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves)

Ce chapitre enregistre les recettes liées au FCTVA

- Le chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Ce chapitre est le pendant du chapitre de dépenses de fonctionnement codifié 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) et enregistre :

- Des recettes issues des opérations relatives à la comptabilisation des amortissements

- Le chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

Ce chapitre enregistre le report du résultat cumulé de l'exercice 2025

B6. Les dépenses d'Investissement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
16	Emprunt et dettes assimilées	24 750,00 €	18 750,00 €		32 700,00 €	32 700,00 €
20	Immobilisations incorporelles	3 060,00 €		3 060,00 €		3 060,00 €
21	Immobilisations corporelles	311 701,98 €	230 800,80 €	5 800,64 €	120 135,46 €	125 936,10 €
23	Immobilisations en cours					- €
O20	Dépenses imprévues	25 300,00 €				
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections					- €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					- €
TOTAL		364 811,98 €	249 550,80 €	8 860,64 €	152 835,46 €	161 696,10 €

- Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)

Ce chapitre enregistre les sommes dues au titre du remboursement du capital des emprunts souscrits pour le budget annexe « Ordures Ménagères ».

- Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles)

Outre les restes à réaliser (mise à niveau du logiciel STYX) ce chapitre n'enregistre, au stade du Budget Primitif, aucune nouvelle dépense

- **Le chapitre 21 (immobilisations corporelles)**

Outre les restes à réaliser (bacs de collecte) ce chapitre pourrait enregistrer les nouvelles dépenses suivantes pour l'exercice 2026 :

- L'acquisition d'un nouveau lecteur de puces
- Du matériel informatique et de bureau (téléphones, ordinateurs et écrans)
- Des bacs de collectes

B. Le Budget Annexe « SPANC » Primitif 2026.

C1. Les restes à réaliser 2025.

- NEANT

C2. Le résultat de l'exercice 2025.

Le résultat de l'exercice en fonctionnement : $121\,165,92\text{ €} - 121\,930,35\text{ €} = -764,43\text{ €}$

Le résultat de l'exercice en investissement : $837,29\text{ €} - 876,01\text{ €} = -38,72\text{ €}$

Le résultat cumulé de clôture en fonctionnement : $24\,191,51\text{ €} - 764,43\text{ €} = 23\,427,08\text{ €}$

Le résultat cumulé de clôture en investissement : $4716,39\text{ €} - 38,72\text{ €} = 4677,67\text{ €}$

Les restes à réaliser : en recettes : 0,00 €

en dépenses : 0,00 €

Le besoin de financement : 0,00 €

La couverture du besoin de financement au compte 1068 en recettes d'investissement du budget 2026 : 0,00 €

Le report excédentaire au chapitre 002 en section de fonctionnement recettes du budget 2026 : 23 427,08 €

Le Projet de Budget Primitif pour 2026.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	144 077,08 €	144 077,08 €
Investissement	17 924,12 €	17 924,12 €

C3. Les recettes de fonctionnement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	108 347,00 €	121 134,92 €		117 550,00 €	117 550,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 300,00 €			3 100,00 €	3 100,00 €
77	Produits exceptionnels		31,00 €			- €
78	Reprises sur amortissements et provisions					- €
O42	Opérations d'ordre de transfert de section à section					- €
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	24 191,51 €			23 427,08 €	23 427,08 €
TOTAL		134 838,51 €	121 165,92 €		144 077,08 €	144 077,08 €

Pour l'exercice 2026, les recettes de fonctionnement pourraient être constituées comme suit :

- **Le chapitre 70 (vente de produits fabriqués, prestations de service)**

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Des redevances d'assainissement

- **Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante)**

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Les remboursements en provenance de l'assurance dans le cadre d'un contentieux (remboursement frais d'avocat et frais annexes)

- **Le chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)**

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Par suite de la reprise anticipé et de l'affectation du résultat 2025, le report de l'excédent de fonctionnement

C4. Les dépenses de fonctionnement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
O11	Charges à caractère général	27 857,92 €	21 646,74 €		31 740,92 €	31 740,92 €
O12	Charges de personnel	98 000,00 €	98 000,00 €		105 269,71 €	105 269,71 €
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00 €	1 343,02 €		5 500,00 €	5 500,00 €
66	Charges financières	600,00 €				- €
67	Charges exceptionnelles	260,00 €			520,00 €	520,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	247,00 €	247,00 €		800,00 €	800,00 €
O22	Dépenses imprévues	4 680,00 €				- €
O23	Virement à la section d'investissement					- €
O42	Opérations d'ordre de transfert de section à section	693,59 €	693,59 €		246,45 €	246,45 €
TOTAL		134 838,51 €	121 930,35 €		144 077,08 €	144 077,08 €

- Le chapitre 011 (charges de gestion courante)

Ce chapitre qui enregistre tous les achats de biens, de prestations de services, etc, nécessaires au fonctionnement quotidien du service « SPANC » pourrait être constitué comme suit en 2026 :

- Des produits de traitement (fluorescéine)
- Des chaussures de travail
- Des fournitures administratives
- Des carburants
- D'autres matières et fournitures
- De la maintenance (maintenance logiciel et stockage TSE)

- De l'entretien des véhicules
- Des primes d'assurance
- Un abonnement à une plateforme spécialisée en assainissement
- Des commissions pour recouvrement des redevances d'assainissement
- Des frais d'honoraires et frais annexes dans le cadre d'un contentieux
- Des frais de déplacement
- Des frais d'affranchissement
- Des frais de télécommunication
- Des services bancaires et assimilés
- Des remboursements de frais au Budget Principal Communautaire
- La carte grise du nouveau véhicule

- **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)**

Ce chapitre enregistre toutes les dépenses (assurances, traitements, primes et indemnités, cotisations salariales et patronales, médecine du travail etc.) liées aux personnels communautaires mis à disposition pour le service « SPANC ».

- **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)**

Ce chapitre enregistre les dépenses suivantes :

- Des admissions en non-valeur et créances éteintes (*source SGC de Saint-Junien*)

- **Le chapitre 67 (charges exceptionnelles)**

Une inscription de crédits dans le cadre de prévisions d'annulation de titres émis sur des exercices antérieurs.

- **Le chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)**

Ce chapitre enregistre les dépenses liées aux opérations d'amortissement des biens

C5. Les recettes d'Investissement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
10	Dotations, fonds divers et réserves		143,70 €			- €
13	Subventions d'investissement					- €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00 €			13 000,00 €	13 000,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement					- €
O40	Opération d'ordre de transfert entre sections	693,59 €	693,59 €		246,45 €	246,45 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 716,39 €			4 677,67 €	4 677,67 €
TOTAL		23 409,98 €	837,29 €	- €	17 924,12 €	17 924,12 €

- **Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)**

Ce chapitre enregistre, pour 2026, l'avance de trésorerie consentie par le Budget Communautaire Principal

- **Le chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)**

Ce chapitre est le pendant du chapitre de dépenses codifié 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) et enregistre :

- Des recettes issues des opérations relatives à la comptabilisation des amortissements

- **Le chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)**

Ce chapitre enregistre le report du résultat cumulé de l'exercice 2025

C6. Les dépenses d'Investissement.

Chapitres	Intitulés	Budget 2025 (pour mémoire)	Réalisé 2025	RAR 2025	Projet BP 2026 (non compris RAR)	Projet BP 2026 Total
16	Emprunt et dettes assimilées	2 250,00 €			2 600,00 €	2 600,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 159,98 €	876,01 €		15 324,12 €	15 324,12 €
23	Immobilisations en cours					- €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections					- €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					- €
TOTAL		23 409,98 €	876,01 €	- €	17 924,12 €	17 924,12 €

- Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)

Ce chapitre enregistre, pour 2026, un premier remboursement sur l'avance consentie par le Budget Communautaire Principal

- Le chapitre 21 (immobilisations corporelles)

Ce chapitre pourrait enregistrer pour 2026 les dépenses suivantes :

- L'acquisition d'un nouveau véhicule
- Du matériel informatique (écrans et bras supports)